RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.A.R.S.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 Euros
Siège social : Lot n°20, ZA L'Espérance – 97215 RIVIERE SALEE
794 519 850 RCS FORT DE FRANCE

* * * *

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2026

* * * *

L'AN DEUX MIL VINGT SIX,
ET LE VINGT TROIS SEPTEMBRE A DIX HEURES QUARANTE,

Monsieur Matthieu JUDAIS, Cogérant de **la Société KAMADA, Associée unique** de la Société « A.A.R.S. », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 Euros, divisé en 1 000 actions de 10 Euros chacune.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES, RELATIVES :

- A la nomination d'un Directeur Général,
- Aux pouvoirs conférés au Directeur Général,
- Aux pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique,

Décide de nommer en qualité de Directeur Général :

- **Monsieur Matthieu JUDAIS,**
Demeurant à [redacted]

Monsieur Matthieu JUDAIS, intervenant aux présentes, déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdictions ou déchéances édictées par les lois sur l'assainissement des professions commerciales.

Monsieur Matthieu JUDAIS est nommé pour la durée des fonctions de la Présidente.

Monsieur Matthieu JUDAIS, Directeur Général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limité de l'objet social.

[redacted]

Le Directeur Général susnommé dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que la Présidente.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique,

Confère tous pouvoirs à la Présidence, ou à toute personne par elle désignée, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi et les règlements.

Pour la Société KAMADA, Associée unique
Monsieur Matthieu JUDAIS

